



Auxerre, le 19/03/2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Session du 18 mars 2021 :
Le Conseil Départemental de l'Yonne a adopté, à une très large majorité, son budget primitif**

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le Conseil Départemental de l'Yonne a été réuni à huis clos, à la salle polyvalente de VENOY, ce jeudi 18 mars 2021.

Rapport majeur de cette session, le budget départemental a été adopté avec :

- 39 « pour »

- 3 « contre »

cela sur 42 votants.

Patrick GENDRAUD se félicite du résultat du vote, et remercie les élus pour leur implication et pour la confiance qu'ils lui ont une nouvelle fois accordée en tant que président du Département :

« Ces résultats, très positifs, témoignent de la qualité du travail engagé par la majorité départementale, reconnu par toute l'assemblée. Malgré la crise sanitaire, nous portons une ambition de développement pour l'Yonne et restons à l'écoute des besoins du territoire et de nos habitants.

Le Département peut capitaliser sur une gestion saine, illustrée par son résultat de clôture sur l'année passée.

Nous avons assumé nos compétences obligatoires et mis en œuvre des interventions financières complémentaires en 2020, afin d'accompagner au mieux le public et nos partenaires face aux conséquences de la Covid-19.

Nous poursuivrons sur cette voie en 2021, grâce au budget adopté.

Le Département investira directement et massivement, à hauteur de 49 millions d'euros, au profit de nos équipements, et donc de nos entreprises, qui seront mobilisées.

De la même façon, les aides à l'investissement pour les collectivités locales et les établissements publics seront maintenues à un niveau élevé, avec 6 millions d'euros inscrits au budget.

Ces nouveaux engagements budgétaires démontrent notre volonté d'agir au plus près du terrain.

Je tiens d'ailleurs à rassurer, si besoin en est, les bénéficiaires de subventions du Département : les aides versées en fonctionnement ou en investissement au profit des associations sportives, culturelles ou d'animation locale n'appelleront naturellement aucune demande de remboursement. Nous avons, en 2020, dans l'Yonne comme ailleurs, connu des annulations d'évènements et il est logique de ne pas avoir versé de crédits aux organisateurs qui n'avaient pas engagé de dépenses et qui disposaient d'une trésorerie suffisante. Ce sont d'ailleurs les associations elles-mêmes qui, dans de tels cas, ont retiré ou souhaité différer leur demande de subvention.

En revanche – et de façon constante – le Département a répondu présent auprès des acteurs associatifs dans le besoin, soit parce qu'ils avaient engagé des dépenses, soit parce que leurs recettes étaient insuffisantes. Nous avons ainsi soutenu près de 600 structures en 2020, soit pour leur fonctionnement normal, soit par rapport à la situation sanitaire. La réalité des chiffres est là, et je m'en réjouis.

Nous ne dévions pas de cette ligne, qui se veut juste, transparente et concertée. Notre budget principal pour 2021, qui dépasse 400 millions d'euros en fonctionnement et en investissement, restera ainsi consacré à la proximité et à l'activité. Ces principes guidaient notre engagement bien avant la pandémie, et nous n'avons pas eu besoin d'un virus pour comprendre les besoins de nos familles dans nos cantons. »

Contact presse :

Laurence Vée, Direction de la communication (laurence.vee@yonne.fr ; tel 0683858370)
Mathieu Pasquet, Directeur de Cabinet